

CHARTRE ETHIQUE

Touax®

CHARTRE ETHIQUE

*L'éthique garante
d'un développement
sur le long terme*

SOMMAIRE

Avant-propos	7
Comment utiliser cette charte ?	9
Communiquons ensemble	11
L'éthique au quotidien	
Comme collaborateur	12
1.1 Documents comptables, financiers & professionnels	14
1.2 Protection & utilisation des actifs de la société.	15
1.3 Engagement de confidentialité	16
1.4 Représenter la société	17
1.5 Cadeaux & invitations.	18
1.6 Corruption	20
1.7 Conflits d'intérêts.	21
Comme entreprise responsable	22
2.1 Santé, hygiène & sécurité.	24
2.2 Respect des collaborateurs et relations sociales.	25
2.3 Activités politiques	27
2.4 Activités caritatives & mécénat	28
2.5 Responsabilité vis-à-vis de l'environnement	29
Comme manager responsable.	30
3.1 Le rôle du manager	32
3.2 Communication interne & externe.	33
3.3 Délits d'initiés	34
3.4 Choix et traitement équitable des fournisseurs.	35
3.5 Actions commerciales, relations avec les clients et concurrence	36
3.6 Fiscalité	37
3.7 Intérêts supérieurs du groupe & relations inter-groupe	38
Contacts	41



AVANT PROPOS

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Au-delà de nos valeurs et afin de poser les bases de l'avenir du Groupe Touax, nous tenions à formaliser notre charte éthique dans un document détaillé.

Elle doit guider nos actions et nos choix au quotidien.

Cette charte éthique sera la garante d'un développement et d'une performance durable de notre Groupe.

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour la respecter, la transmettre à vos proches collaborateurs, et à en communiquer l'existence auprès de nos clients, partenaires et fournisseurs.

Nous vous remercions tous vivement pour votre soutien.

Raphaël WALEWSKI
Gérant



Fabrice WALEWSKI
Gérant



COMMENT UTILISER CETTE CHARTE ?

La charte éthique n'a pas pour vocation de remplacer les politiques existantes et vous devez continuer à vous référer à l'ensemble des règles et normes définies sur votre lieu de travail. Au contraire, cette charte a été élaborée pour offrir un cadre plus précis à ces politiques et vous permettre de mieux en comprendre la logique et la finalité.

Cet outil doit vous permettre de résoudre les questions et les dilemmes éthiques que vous pourriez rencontrer dans le cadre de votre travail.

Naturellement, aucun document ne peut prévoir ni traiter toutes les situations qui pourraient se présenter, d'autant plus que les dilemmes éthiques se situent bien souvent dans des « zones grises » où la solution n'est pas immédiatement évidente. Aussi, chaque fois que vous pensez être confronté à une problématique éthique, vous devez vous poser les questions suivantes :

1. Est-ce conforme à la charte éthique de Touax ?
2. Est-ce légal ?
3. Quel est l'impact de mes actions sur nos différentes parties prenantes et comment réagiraient-elles si elles venaient à les connaître ?
4. En cas de doute, ai-je sollicité un conseil ?

En cas de doute, **la bonne démarche** est de **signaler et d'en discuter ouvertement** (voir également le chapitre « Communiquons ensemble »).

Cette charte, instituant une éthique pour le quotidien, s'adresse à l'ensemble des salariés du Groupe Touax et à l'ensemble de ses filiales à travers le monde. Elle concerne également tous les mandataires sociaux et les membres des comités exécutifs et de direction du Groupe Touax et de ses filiales dans le monde.

Le groupe Touax est conscient que sa charte éthique n'est pas exhaustive et que son contenu pourra être amené à évoluer.



COMMUNIQUONS ENSEMBLE

Touax encourage tous ses collaborateurs à dialoguer, à exprimer ouvertement, avec courtoisie et respect, leurs points de vue et à s'ouvrir auprès de leur hiérarchie des préoccupations légitimes que leur créeraient éventuellement des comportements ou requêtes inacceptables.

Tous les collaborateurs doivent agir dans le respect de **l'éthique au quotidien**. Il est normal que des collaborateurs s'interrogent sur certaines pratiques et soient en situation d'avoir besoin d'aide et de conseil pour les résoudre.

Nous serons très vigilants à ce que toute préoccupation exprimée de bonne foi, concernant d'éventuels comportements inappropriés de la société, de l'un de ses collaborateurs ou d'un partenaire commercial, soit examinée en détail et que les mesures appropriées soient prises.

Nous nous engageons à assurer un retour à toute personne nous ayant fait part de telles préoccupations, dans la mesure où celles-ci sont appropriées et que les informations puissent être communiquées sans enfreindre la loi ou d'autres obligations de confidentialité.

La procédure normale pour signaler de telles préoccupations est d'en informer votre hiérarchie. Si pour une raison ou une autre cette procédure ne vous convenait pas, vous pouvez en informer directement le **responsable** des ressources humaines du Groupe (*r.henry@touax.com*) ou les gérants (*f.walewski@touax.com* et/ou *rwalewski@touax.com*).

Nous demandons à tous les directeurs principaux du Groupe d'apporter une vigilance particulière à la détection et à la prévention des fraudes.

Tout collaborateur a l'obligation et le devoir de communiquer sans délai à la direction des ressources humaines ou aux gérants, toute fraude suspectée ou avérée (ou infractions légales significatives). Les cas de fraude seront traités avec le plus grand sérieux, tout le discernement nécessaire et naturellement, avec toute la confidentialité possible.





“

*Nous visons l'excellence
opérationnelle et devons
être exemplaires*

”

**L'ÉTHIQUE
AU QUOTIDIEN
COMME
COLLABORATEUR**



DOCUMENTS COMPTABLES, FINANCIERS & PROFESSIONNELS

Nous avons tous l'obligation de nous assurer que l'ensemble des informations figurant dans nos documents financiers ou autres, est exact. Cette exactitude est essentielle pour pouvoir conduire de façon crédible, honnête, efficace et licite l'ensemble de nos activités. En particulier, il est primordial de fournir à nos actionnaires des informations transparentes, fidèles et fiables.

Chacun de nous doit

S'assurer que les informations figurant dans les documents comptables, financiers et professionnels soient toujours exactes et fiables.

Conserver ces documents en toute sécurité et respecter les consignes d'archivage.

Coopérer, en toute transparence, avec les auditeurs internes ou externes.

Refuser toutes les transactions en espèces ou toutes opérations non enregistrées comptablement. S'il n'y a pas d'autres possibilités, celles-ci doivent faire l'objet d'une autorisation expresse des gérants et être correctement enregistrées et documentées.

S'interdire de mettre à la disposition, vendre, transférer ou céder tout bien, document, savoir-faire, information confidentielle appartenant à Touax sans les autorisations et les documents nécessaires.

Exercer une vigilance particulière lors de tout transfert de fonds, notamment quant à l'identité du destinataire et au motif du transfert.

Veiller à ne pas entraver la bonne exécution des contrôles et audits, qu'ils soient le fait des services internes ou des commissaires aux comptes, et à ne pas dissimuler d'information dans ce cadre. Ces pratiques constitueraient des manquements graves.

PROTECTION & UTILISATION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

1.2

Chacun de nous doit

Se garder, de manière générale, de toute utilisation personnelle des actifs et ressources de la société. L'usage personnel des outils de communication tels que le courrier électronique, le téléphone, l'Internet, etc. peut être toléré dès lors qu'il est très limité, qu'il n'entraîne pas de coûts déraisonnables et n'empiète pas sur notre activité professionnelle.

S'efforcer de préserver et de protéger efficacement les actifs et les ressources de la société, éviter qu'ils ne soient perdus, endommagés, mal utilisés, gaspillés, prêtés, transférés ou cédés sans autorisation.

Garder à l'esprit que tous les actifs, informations confidentielles et documents de la société appartiennent à Touax.

1.3

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Certaines informations, de par leur nature et l'impact qu'elles pourraient avoir sur les marchés, peuvent porter préjudice au Groupe. Nous devons donc, tous, nous assurer que toute information qui ne serait pas publique, reste strictement confidentielle. Tous ceux qui ont accès à des informations confidentielles relatives à nos partenaires commerciaux ont la même obligation de les protéger contre toute divulgation.

Chacun de nous doit

Restreindre la divulgation d'informations confidentielles aux seules personnes ayant un besoin légitime d'en avoir connaissance et ceci dans l'intérêt de la société.

S'assurer de la conservation et de la sécurité des données clients et fournisseurs confidentielles, tant sous format papier qu'électronique.

Veiller efficacement à empêcher toute divulgation d'informations confidentielles à des personnes externes à Touax (y compris les membres des familles des collaborateurs).

Restituer toutes les informations confidentielles (y compris toutes copies) en cas de départ de Touax.

REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ

La réputation de Touax dépend du comportement de chacun d'entre nous.

Chacun de nous doit

Agir en gardant à l'esprit les intérêts et les valeurs de Touax.

Refléter parfaitement les valeurs du Groupe Touax dans son comportement professionnel tant en interne qu'en externe.

Faire en sorte que sa présentation externe reflète, en toutes circonstances, les valeurs du groupe.

Être particulièrement vigilant au quotidien pour ne pas confondre ses opinions et/ou ses intérêts personnels et ceux de la société.

CADEAUX & INVITATIONS

Les collaborateurs ne doivent recevoir, directement ou indirectement, aucun paiement, cadeau, prêt, divertissement ou avantage de quiconque engagé dans une relation d'affaires avec le Groupe.

Seuls sont tolérés les actes de courtoisie ou d'hospitalité usuels, les repas d'affaires ou les autres manifestations correspondant aux usages les plus raisonnables du pays ou de la profession, ainsi que les cadeaux autres que pécuniaires si leur valeur est faible et si une telle pratique est conforme aux usages et aux lois en vigueur.

Ainsi, chaque collaborateur doit se demander si un tel cadeau ou avantage est licite, s'il est susceptible d'affecter son action au sein du Groupe, et si l'offrant va penser que le collaborateur s'est compromis.

Chacun de nous se doit de

Refuser les cadeaux ou invitations de la part des fournisseurs, à moins qu'ils ne soient, clairement, que d'un montant symbolique et dans la limite des usages tant pour ce qui est des montants que de la fréquence.

Exiger des fournisseurs que les cadeaux et invitations soient expédiés à l'adresse professionnelle.

Refuser expressément de recevoir ou de donner des cadeaux en espèces.

Veiller à ce que les cadeaux et invitations que nous offrons soient appropriés et conformes aux valeurs du Groupe Touax.

Informier immédiatement sa hiérarchie de tout cadeau ou invitation non approprié.



Toumax[®]

1 2 3 4

CORRUPTION

La qualité de nos offres de service est le socle de notre aptitude à gagner et à fidéliser sur le long terme de nouveaux clients.

Le Groupe peut admettre que ses collaborateurs offrent ou reçoivent des cadeaux et invitations mais seulement s'ils sont de faible valeur et conformes aux usages locaux et lois en vigueur.

Par principe, la corruption est inacceptable et n'est pas compatible avec **l'esprit Touax**.

La négociation et l'exécution des contrats ne doivent jamais donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme. Conformément à la Convention OCDE sur la lutte contre la corruption du 17 décembre 1997, la corruption d'agents publics étrangers, sous toutes ses formes, est interdite.

Chacun de nous doit

Refuser fermement d'effectuer, de proposer ou de promettre des paiements en espèces ou des services (y compris des cadeaux et des invitations disproportionnés) à des clients, fonctionnaires, agents de l'État ou personnes à même de les influencer.

Refuser, en toute connaissance de cause, de tels paiements par le biais de tiers suppose que nous choisissons soigneusement et suivions étroitement nos sous-traitants, agents et autres partenaires commerciaux.

Informier immédiatement sa hiérarchie, ou à défaut les gérants et/ou la direction des ressources humaines, de toute tentative de corruption ou tout doute sur des agissements suspects.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Toutes les décisions et actions commerciales de Touax doivent être prises et menées en toute objectivité, sans aucune considération personnelle.

Les collaborateurs ont le devoir d'identifier les risques de conflit d'intérêts et agir, en toutes circonstances, au mieux des intérêts du Groupe. Dans un souci d'intégrité, ils doivent également se garder de toute action de nature à provoquer un conflit d'intérêts, réel ou potentiel.

En matière de conflit d'intérêts potentiel, la règle d'or est d'en parler à sa hiérarchie en priorité ou à défaut aux gérants et/ou à la direction des ressources humaines.

Chacun de nous se doit de

S'interdire d'exercer, directement ou indirectement, une activité ou de tenir des propos qui le placeraient dans une situation de conflit d'intérêts avec Touax.

S'interdire de détenir directement, indirectement ou par l'intermédiaire de proches un intérêt, ou d'investir dans une entreprise, qu'elle soit cliente, fournisseur ou concurrente du Groupe, si cet investissement est de nature à influencer sur son comportement dans l'exercice de ses fonctions au sein du Groupe.

S'assurer, par écrit, de l'autorisation des gérants du Groupe avant d'entreprendre une transaction avec une société dont lui ou un membre de sa famille est un investisseur ou un dirigeant important.

Porter à la connaissance de sa hiérarchie de toute mission ou emploi extérieur de nature professionnelle, et plus généralement de tous conflits d'intérêts naissants ou avérés.

Les conflits d'intérêts pourront être évités si chacun d'entre nous fait preuve de bon sens, de discernement et d'une réelle conscience personnelle.



“

*Chez Touax, nous pensons
que les hommes et les femmes
font la différence.*

”



**L'ÉTHIQUE
AU QUOTIDIEN
COMME
ENTREPRISE
RESPONSABLE**

2.1

SANTÉ, HYGIÈNE & SÉCURITÉ

Le groupe Touax veille à offrir à toute personne, qui travaille pour ou avec ses sociétés, un environnement de travail respectueux de sa santé et de sa sécurité.

L'ensemble des sociétés du Groupe Touax s'attache à mettre en œuvre une politique active de prévention en matière de santé et de sécurité au travail, veille à son application constante et s'efforce d'obtenir la même vigilance de ses sous-traitants.

Chacun de nous doit

Se conformer aux respect des règles sur l'hygiène, la santé et la sécurité au travail en vigueur dans chaque pays.

Observer toutes les précautions raisonnables afin de maintenir un environnement de travail sûr et sain tant sur le plan physique que psychologique.

Vérifier que ses actes n'entraînent aucun risque, pour lui-même ou pour les autres.

S'assurer qu'il sait ce qu'il faut faire en cas d'urgence sur le lieu de travail.

Porter à la connaissance de sa hiérarchie, en temps réel, tout comportement, installation ou situation de nature à compromettre la sécurité de notre environnement de travail, ainsi que tout accident, même mineur.

RESPECT DES COLLABORATEURS & RELATIONS SOCIALES

2.2

Le Groupe Touax s'est toujours efforcé de traiter ses collaborateurs, quel que soit leur niveau hiérarchique, avec dignité et bienveillance.

Les fondements de notre politique, en matière de ressources humaines et d'une façon générale de tout ce qui a trait aux relations entre les collaborateurs, sont la confiance et le respect mutuel.

Le Groupe entend appliquer une politique de ressources humaines équitable et conforme aux lois. Il s'interdit, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite et tout harcèlement moral ou sexuel.

Le Groupe entend également se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations-Unies et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Touax s'est engagé à faciliter l'intégration professionnelle de ceux qui ont besoin d'une attention particulière : jeunes adultes, seniors, handicapés et personnes défavorisées.

Chacun de nous doit

S'interdire de tout harcèlement moral.

S'interdire de tout harcèlement sexuel.

Renoncer à pratiquer toute discrimination, en particulier basée sur :

- le sexe ;
- le handicap ;
- la situation familiale ;
- les préférences sexuelles ;
- l'âge ;
- les opinions politiques et philosophiques ;
- les convictions religieuses ;
- l'activité syndicale ;
- les origines raciales, sociales, culturelles ou nationales.

Ces engagements s'appliquent non seulement au moment de l'embauche, mais également lors de toutes décisions relatives à la formation, la promotion, le maintien dans l'emploi et les conditions de travail en général.

Soutenir et promouvoir l'engagement de Touax en matière de diversité.

Nous croyons fermement aux valeurs de la diversité et considérons qu'elle constitue un atout primordial pour le dynamisme et l'évolution du Groupe Touax. Les origines diverses de nos Collaborateurs stimulent la créativité et nous permettent de mieux comprendre nos clients.



ACTIVITÉS POLITIQUES

Le Groupe Touax souhaite respecter les engagements de ses collaborateurs qui, en tant que citoyens, participent à la vie publique. Mais il souhaite conserver une attitude de neutralité politique.

Tout collaborateur a le droit, naturellement, d'exercer sa liberté d'opinion et de suivre des activités politiques en dehors de son contrat de travail, à ses frais et à titre exclusivement personnel. Aucun actif du Groupe ne peut servir à des activités politiques.

Tout collaborateur doit s'abstenir d'engager moralement le Groupe ou l'une de ses entités dans ces activités et doit, notamment, s'interdire de communiquer sur son appartenance au Groupe.

La participation d'une entreprise au financement des partis politiques ou de l'activité des élus ou candidats est strictement interdite en France.

Dans d'autres pays, où de telles contributions peuvent être autorisées et/ou soumises à une législation, le Groupe maintient sa politique générale de ne pas contribuer au financement des partis ou des hommes ou femmes politiques sous quelque forme que ce soit.

2.4

ACTIVITÉS CARITATIVES & MÉCÉNAT

Le Groupe Touax autorise les actions de mécénat et les contributions aux activités caritatives dans la mesure où elles servent une cause d'intérêt général et contribuent efficacement à l'action citoyenne définie par le Groupe.

Ces actions ou contributions doivent faire l'objet d'une approbation préalable, écrite par le directeur de la division concernée, des gérants et de la direction des ressources humaines. Elles sont dûment répertoriées dans une optique de cohérence de la politique humanitaire globale du Groupe.

RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ENVIRONNEMENT

2.5

Le Groupe Touax, conscient des enjeux liés au développement à long terme, a choisi, dans une logique de vision globale, de respecter l'environnement et de s'efforcer de minimiser son impact écologique.

Le développement durable est désormais intégré dans la stratégie globale du Groupe et de ses différents métiers. Le Groupe s'engage à servir ses clients, tout en assumant sa responsabilité sociale et environnementale.

Cette démarche d'ensemble se traduit concrètement par une recherche d'amélioration continue de l'ensemble des entités du Groupe qui prennent en compte, dans leur stratégie et dans leur processus, la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, l'amélioration des conditions de vie et le partage des expériences.

Chacun de nous doit désormais veiller à

Contribuer aux initiatives environnementales de Touax.

Réfléchir à améliorer nos comportements, dans tous nos domaines d'activité qui ont un impact sur l'environnement, de sorte à le minimiser chaque fois que possible. Nous pouvons, par exemple, réduire le nombre de déplacements et voyages inutiles, économiser l'énergie et l'eau et essayer de réduire nos déchets.

S'assurer que les directives et recommandations environnementales promulguées par le Groupe Touax soient appliquées à tous les niveaux des différentes entités.

Porter immédiatement à la connaissance de sa hiérarchie tout déversement ou émission inhabituels dans les sols, l'eau ou l'air.





“

Nous agissons avec respect, intégrité et équité.

”

L'ÉTHIQUE AU QUOTIDIEN COMME MANAGER RESPONSABLE

3.1

LE RÔLE DU MANAGER

Les responsabilités managériales impliquent des devoirs supplémentaires car :

Vous devez incarner l'exemple en promouvant au quotidien une conduite éthique.

Vous représentez le Groupe Touax tant en interne qu'en externe.

Vous êtes un décideur, confronté à des questions parfois complexes et difficiles qui impliquent de votre part un arbitrage, tout en respectant les intérêts supérieurs du Groupe et en privilégiant le développement durable du Groupe.

Votre équipe fera appel à vous pour demander de l'aide, du soutien et des conseils.

Et, comme manager, vous devrez traiter des sujets qui ne se présentent généralement qu'au niveau managérial, comme :

La communication interne et externe.

Les délits d'initiés.

Le choix des fournisseurs et leur traitement équitable.

La concurrence.

La fiscalité.

Les managers, comme l'ensemble des collaborateurs, doivent communiquer en interne avec respect, intégrité et équité.

Les moyens de communication sont aujourd'hui diversifiés avec des réunions d'équipe : courriels, conférences téléphoniques, visioconférences, etc. Chacun doit veiller, au quotidien, à communiquer en interne loyalement et respectueusement sans dénigrer ni les salariés, ni ses dirigeants, ni ses actionnaires.

Tout salarié, mandaté pour communiquer en externe (avec des clients, fournisseurs, journalistes, investisseurs, actionnaires, analystes, etc.), doit se conduire avec professionnalisme, veiller à assurer la cohérence de l'expression (notamment défendre la stratégie définie par l'entreprise et les gérants), respecter l'image du Groupe et ses valeurs (notamment en respectant son identité visuelle) et ne pas dénigrer ses collaborateurs, ses collègues, ses dirigeants, actionnaires ou concurrents en public.

Dans le cas d'une communication publique (conférences de presse, réunions d'analystes financiers, média), le collaborateur doit obtenir l'autorisation formelle écrite du directeur général de sa division lorsqu'il doit représenter une division, et des gérants lorsqu'il doit représenter le Groupe.

Toux étant une société cotée, tout communiqué de presse (ou annonces publiques) engageant les divisions et/ou le Groupe doit être validé préalablement et formellement par les gérants.

Dans l'ensemble, tout collaborateur doit faire preuve de retenue dans son expression en public et s'astreindre à un devoir de réserve permanent à l'égard des pouvoirs publics, du Groupe, de ses dirigeants et de ses salariés.

DÉLITS D'INITIÉS

Touax étant une société cotée en Bourse, il est souhaitable de rappeler les règles gouvernant les délits d'initiés qui s'inscrivent parfaitement dans la présente charte éthique.

Parallèlement, Touax souhaite également promouvoir l'accès à ses valeurs boursières et laisse ses collaborateurs libres d'effectuer des transactions s'ils les estiment pertinentes, sous réserve, naturellement, du respect des règles éditées ci-dessous et relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées. Une information privilégiée se définit par le fait qu'il s'agit d'une information qui n'est pas disponible publiquement et qui pourrait avoir une influence sur le cours de bourse d'un titre coté.

Chacun de nous doit

Être conscient que le fait d'utiliser des informations privilégiées dans le cadre de ses investissements pourrait tomber sous le coup de la législation sur les délits d'initiés.

S'abstenir d'acheter, de vendre ou d'exercer des actions, bons de souscription ou stock options de Touax s'il dispose d'informations privilégiées.

S'interdire de divulguer de telles informations privilégiées aux personnes extérieures à la société, y compris aux membres de sa famille.

Protéger les informations privilégiées pour éviter toute divulgation fortuite.

La diffusion des informations financières et les transactions que les collaborateurs effectuent sur les marchés boursiers, qu'il s'agisse de transactions réalisées en raison de leurs fonctions ou de transactions personnelles sur les titres cotés du Groupe, doivent respecter les lois et règlements qui régissent les activités financières. La diffusion d'informations inexactes, la communication et l'utilisation d'informations privilégiées ainsi que la manipulation de cours, font l'objet de sanctions pénales.

Tout collaborateur doit veiller à la confidentialité de toute information non publique qui pourrait influencer le cours de l'action Touax, ou de tout autre titre coté du Groupe, jusqu'à sa publication par les personnes habilitées. Il s'abstient aussi d'effectuer des opérations sur l'action Touax ou sur tout autre titre coté du Groupe tant que cette information n'a pas été rendue publique. Le fait d'utiliser ces informations pour réaliser un profit personnel, directement ou indirectement, ou pour permettre à un tiers d'effectuer une opération boursière est interdit.

En cas de doute ou d'interrogation, les détenteurs d'informations privilégiées, peuvent consulter le directeur administratif et financier du Groupe (M. Thierry SCHMIDT DE LA BRELIE, (t.delabrelie@touax.com)), étant précisé que la décision, du détenteur d'informations privilégiées, d'intervenir ou non sur les titres Touax reste de sa seule responsabilité.

CHOIX & TRAITEMENT ÉQUITABLE DES FOURNISSEURS

3.4

Toute relation efficace sur le long terme avec nos fournisseurs suppose de respecter certaines règles.

Chacun de nous qui est en contact avec un fournisseur doit

Contrôler que la sélection des fournisseurs se déroule toujours sur la base d'appels d'offres ouverts et concurrentiels ; s'assurer que toutes les offres fassent systématiquement l'objet de comparaisons et qu'elles soient prises en compte de façon équitable et sans favoritisme.

S'assurer de la transparence des procédures d'appel d'offres et s'engager à faire un compte-rendu honnête aux fournisseurs non sélectionnés.

Vérifier que les conditions générales d'achat et de paiement de notre société, qui comprennent nos attentes en terme d'éthique, soient bien comprises et respectées par l'ensemble de nos fournisseurs, quel que soit le pays où ils se trouvent.

Appuyer nos fournisseurs afin qu'ils répondent aux attentes de Touax. Par ailleurs, avoir le courage de mettre fin à une relation avec un fournisseur qui, de façon répétée, ne satisfait pas à nos attentes.

Régler nos fournisseurs aux échéances et conditions prévues (dans la mesure où ceux-ci ont satisfait à leurs obligations).

Être extrêmement vigilant envers les fournisseurs qui ne respectent pas l'éthique du Groupe, les lois du travail en vigueur dans les pays concernés, les consignes de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.

Il sera demandé, à chaque manager, de faire une déclaration annuelle (avant le 31 décembre de chaque année) aux gérants, en donnant le nom des fournisseurs travaillant avec Touax ayant des liens familiaux avec un collaborateur du groupe.

Il sera également exigé des managers d'informer des liens historiques qu'ils peuvent entretenir avec leurs fournisseurs afin de mettre en lumière tout conflit d'intérêt possible.

Constamment veiller à ce que les liens d'amitié (anciennes et présentes) ne nuisent pas au choix du fournisseur et soient toujours faits dans l'intérêt du Groupe et non pour maintenir ou entretenir un réseau à titre personnel.

ACTIONS COMMERCIALES, RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LA CONCURRENCE

Touax s'engage à entretenir avec toutes ses parties prenantes, en particulier avec ses clients, des relations placées sous le signe de l'honnêteté et de l'équité, en accord avec ses principes éthiques : la loyauté, le respect de la personne, la transparence, la lutte contre la corruption et la concurrence déloyale. En conséquence, le Groupe met un point d'honneur à honorer ses engagements contractuels et à respecter tant la lettre que l'esprit de ses accords commerciaux.

Les sociétés du Groupe traitent avec honnêteté et équité tous leurs clients et fournisseurs, quelle que soit leur taille et leur condition.

Dans sa relation commerciale, tant en France qu'à l'international, le Groupe s'engage à respecter les cadres propres à chaque pays. Il sera demandé à tout collaborateur de s'informer sur les spécificités juridiques locales en matière commerciale. Les sociétés du Groupe s'engagent notamment à respecter les règles spécifiques qui régissent les marchés publics, quel que soit le pays où elles exercent leurs activités.

Touax respecte les embargos légaux, à caractère local ou international, sur les transactions commerciales. Des vérifications de restrictions et de légalité sont à effectuer en cas de doute.

L'attachement de Touax à des valeurs de libre concurrence loyale et équitable est synonyme pour notre société de croissance responsable et soutenable. Ce libéralisme économique reposant sur des règles de concurrence ouverte et équitable suppose que Touax mette en œuvre, dans ses décisions et dans ses actes, des critères à la fois objectifs, honnêtes et responsables. Ainsi, la croissance de la société est garantie par la diversité des talents, leur capacité créative et l'implication des collaborateurs du Groupe. Touax tient à développer ces principes et ces pratiques en encourageant ses partenaires à intégrer cette même démarche.

Ainsi, les conditions financières et les prix sont fixés en toute indépendance, sans entente illicite avec la concurrence, visant un éventuel partage du marché ou des clients. Les collaborateurs du Groupe doivent s'abstenir de dénigrer nos concurrents ou de faire de fausses déclarations.

FISCALITÉ

Touax se positionne comme une entreprise citoyenne partout où elle opère ; s'engage à respecter scrupuleusement les législations fiscales et à s'acquitter de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux requis.

Chacun de nous doit

Veiller à ce que Touax ne se soustrait pas à ses obligations fiscales.

Respecter l'ensemble de ses obligations à tenir des livres et documents comptables complets et fidèles.

S'engager à la transparence et avoir un comportement loyal sur toute problématique liée à la fiscalité.

INTÉRÊTS SUPÉRIEURS DU GROUPE & RELATIONS INTER-GROUPE

Le respect, l'intégrité et l'équité doivent être au cœur des relations inter-compagnie et inter-division. Il appartient à l'ensemble des acteurs, de veiller à ce que les relations d'affaires au sein du Groupe respectent l'ensemble de ces valeurs.

Dans l'intérêt du Groupe, les managers mettent en place toute mesure permettant de prévenir les litiges. Tout manager, s'il est tenu de veiller aux intérêts de l'entité propre où il exerce son activité, a également conscience que l'intérêt supérieur du Groupe commande à chacun de se préoccuper de la qualité et du bon déroulement des relations internes.

En cas de conflit d'intérêts entre entités et/ou divisions, l'intérêt du Groupe doit toujours primer.

Seule une communication transparente, qui intègre respect et intégrité, permettra de résoudre les conflits d'intérêts intra-groupe. En cas de doute sur un arbitrage, les gérants doivent impérativement être consultés.

Il est important que chaque manager comprenne qu'il appartient avant tout à un Groupe et qu'il doit défendre les intérêts du Groupe avant ceux d'une division ou d'une entité. Il doit s'efforcer d'avoir une conduite loyale envers ses gérants et toujours inspirée par l'intérêt supérieur du Groupe.





CONTACTS

Raphaël WALEWSKI, *Gérant*

rwalewski@touax.com - Tél. 01 46 96 18 39 - Fax 01 46 96 39 69

Fabrice WALEWSKI, *Gérant*

f.walewski@touax.com - Tél. 01 46 96 18 21 - Fax 01 46 96 39 69

Ruddy HENRY, *Responsable des Ressources Humaines France et International*

r.henry@touax.com - Tél. 01 46 96 39 48 - Fax 01 01 46 96 39 69

Thierry SCHMIDT DE LA BRELIE, *Directeur Administratif et Financier Groupe*

t.delabrelie@touax.com - Tél. 01 46 96 18 94 - Fax 01 46 96 39 69

